

# Classification internationale des produits et des services

Cette feuille a pour but d'aider le ou la déposant(e) de marques à rédiger la liste des produits devant figurer sous le chiffre 6 du formulaire Enregistrement d'une marque suisse. Les remarques ci-dessous servent à attirer l'attention sur certaines particularités de la classification. Ces indications ne sont ni exhaustives, ni contraignantes. La base de données en ligne de l'Institut, qui est consultable sous <http://wdl.ige.ch>, leur permet d'accéder à la pratique de l'Institut en matière de classification. L'Institut se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Classification internationale des produits

- 1 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie.
- 2 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.
- 3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.
- 4 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.
- 5 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.
- 6 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; minerais.
- 7 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les œufs.
- 8 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.
- 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs.

## Remarques

Adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage . . . . . classe 16

Métaux en feuilles, en poudre pour peintres, imprimeurs . . . . . classe 2  
Tringles de rideaux métalliques . . . . . classe 20  
Aiguilles à coudre, tricoter, de cordonnier, crochets et œillets pour la mercerie . . . . . classe 26

Machines à photocopier, à calculer. . . . . classe 9  
Machines à écrire . . . . . classe 16  
Machines à café électriques . . . . . classe 11  
Appareils et machines à glace . . . . . classe 11

Voir aussi . . . . . classe 21

La classe 9 comprend également les logiciels, mais cette dernière n'est pas explicitement mentionnée dans les classes ci-contre. Pour revendiquer la protection de logiciels, il est recommandé de la mentionner de manière explicite.

## Classification internationale des produits

- 10** Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.
- 11** Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12** Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13** Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.
- 14** Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.
- 15** Instruments de musique.
- 16** Papier, carton et produits en ces matières, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage, à condition qu'elles ne soient pas comprises dans d'autres classes; caractères d'imprimerie; clichés.
- 17** Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.
- 18** Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.
- 19** Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.
- 20** Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21** Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence, à condition qu'elles ne soient pas comprises dans d'autres classes.
- 22** Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.
- 23** Fils à usage textile.
- 24** Tissus et produits textiles, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.
- 25** Vêtements, chaussures, chapellerie.

## Remarques

Couverts . . . . .	classe 8
Montures de lunettes. . . . .	classe 9
Instruments d'écriture . . . . .	classe 16
Briquets en métaux précieux . . . . .	classe 34
Papier pour la photographie . . . . .	classe 1
Papier peint . . . . .	classe 27
Serviettes hygiéniques . . . . .	classe 5
Pellicules en matières plastiques autres que pour l'emballage . . . . .	classe 17
Sacs pour le transport ou l'emmagasinage de marchandises en vrac. . . . .	classe 22
Cartes à jouer . . . . .	classe 28
Fils de caoutchouc à usage textile . . . . .	classe 23
Vêtements en amiante contre le feu . . . . .	classe 9
Vêtements, ceintures de cuir. . . . .	classe 25
Etuis non adaptés aux produits qu'ils sont destinés à contenir. . . . .	classe 18
Récipients pour le ménage . . . . .	classe 21
Couverts . . . . .	classe 8
Ouvre-boîtes électriques . . . . .	classe 7
Ouvre-boîtes non électriques . . . . .	classe 8
Ustensiles de toilette. . . . .	classe 21
Brosses à dents électriques . . . . .	classe 21
Cendriers . . . . .	classe 34

## Classification internationale des produits

## Remarques

- 26** Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et œillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- 27** Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.
- 28** Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël; cartes à jouer. Vêtements de gymnastique et de sport . . . . . classe 25
- 29** Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.
- 30** Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.
- 31** Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, à condition qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux; malt.
- 32** Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33** Boissons alcooliques (à l'exception des bières).
- 34** Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35** Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.
- 36** Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.
- 37** Construction; réparation; services d'installation. Installation, entretien et réparation d'ordinateurs . . . . . classe 37
- 38** Télécommunications.
- 39** Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.
- 40** Traitement de matériaux.
- 41** Education; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.
- 42** Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.
- 43** Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.
- 44** Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.
- 45** Services juridiques; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus. Selon la pratique de l'Institut, les services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus doivent être précisés.